

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2025

Séance **extraordinaire** BUDGET du conseil sous la présidence de monsieur Robert Asselin, maire, tenue le lundi 15 décembre 2025 à 19 h, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Allan Stanley, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Monsieur Daniel Aston, conseiller au siège no 3  
Monsieur Olivier Fournier, conseiller au siège no 4  
Madame Tammy Lloyd, conseillère au siège no 6

Est absent:

Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5

Assiste également à la séance madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière.

### 1 Avis de convocation

En référence à l'article 153 du Code municipal, le maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

### 2 Adoption de l'ordre du jour

- 1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation.
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du Budget 2026
- 4 Adoption du PTI 2026-2027-2028
- 5 Fin de la séance

2025-12-184

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;  
appuyé par le conseiller Olivier Fournier;  
**Il est résolu à l'unanimité des membres présents**

Que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

### ADOPTÉE

### 3 Adoption du Budget 2026

2025-12-185

Proposé par la conseillère Tammy Lloyd,  
appuyé par le conseiller Allan Stanley,  
**Il est résolu à l'unanimité des membres présents**

Que la municipalité de Newport adopte les prévisions budgétaires 2026 celles-ci totalisent des recettes et des dépenses de 2 315 487 \$.

#### RECETTES

Taxe foncière	1 274 105 \$
Transferts	899 818 \$
Service rendus	141 564 \$
Affectation du surplus	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 315 487 \$</b>

#### CHARGES

Administration générale	421 147 \$
Sécurité publique	478 300 \$
Transports	1 129 468 \$
Hygiène du Milieu	136 054 \$
Aménagement & Urbanisme	128 098 \$
Loisir & Culture	22 420 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 315 487 \$</b>

## ADOPTÉE

### 4 Adoption du PTI 2026-2027-2028

2025-12-186

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter son programme triennal d'immobilisations.

EN CONSÉQUENCE,  
Proposé par le conseiller Daniel Aston,  
appuyé par le conseiller Allan Stanley  
**ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, le tout plus amplement décrit au tableau ci-dessous;

Fonction	Projet	Année	PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS			Années:	2026	2027	2028
			2026	2027	2028				
Transport	Logiciel Citadel	20 000,00 \$				- \$			
Administration générale	Logiciel informatique (module paie, mutation)	6 000,00 \$				20 000,00 \$			Fonds généraux
Administration générale	Outils informatiques	13 000,00 \$				6 000,00 \$			Fonds généraux
Administration générale	Équipement de bureau (classeur inifuge DG)	7 500,00 \$				13 000,00 \$			Fonds généraux
Administration générale	Alarme intrusion				7 500,00 \$				Fonds généraux
Administration générale	Agrandissement hotel de Ville			15 000,00 \$		15 000,00 \$			Surplus budgétaire
				250 000,00 \$		250 000,00 \$			Autres
						- \$			
						- \$			
	Total des dépenses	46 500,00 \$	- \$		265 000,00 \$	311 500,00 \$			

Le plan triennal d'immobilisation (PTI) constitue un ensemble de projets d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années.

L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation.

Le PTI est sujet à changement et que son adoption ne garantit pas la réalisation des travaux qui y sont énumérés

Certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'un programme gouvernemental, etc.

Chaque projet doit être approuvé par le conseil avant d'être amorcé.

## ADOPTÉE

### 5 Fin de la séance

2025-12-187

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,  
**il est résolu à l'unanimité des membres présents**

Que la séance soit levée à **19 h 07**.

## ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Robert Asselin  
Maire

---

France Dumont  
Directrice générale  
Greffière-trésorière